

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1114

Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants)

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1114 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2015 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (VOLETS LIEN SOCIAL, GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE ET PARTICIPATION DES HABITANTS) (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon prépare actuellement avec ses partenaires institutionnels le futur Contrat de Ville 2015-2020 (convention locale pour Lyon) qui succèdera à l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la CAF du Rhône et qui est arrivé à échéance à la fin de l'année 2014. Cette convention locale de Lyon s'intégrera dans le cadre du contrat de ville métropolitain à l'échelle de l'agglomération qui sera signé en juillet prochain.

Au plan national, la politique de la ville a fait l'objet d'une réforme, avec la loi du 21 février 2014 qui a prévu un ensemble de dispositions :

- Un cadre contractuel unique pour le développement urbain, social et économique : le contrat de ville aura pour priorité de mobiliser les politiques de droit commun des différents signataires et sera plus exigeant quant à la formalisation des engagements.

- Une géographie prioritaire de l'Etat resserrée et simplifiée qui, au niveau national, passe de 2 350 quartiers à 1 300 territoires cible substitués au 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux Zones Urbaines Sensibles et aux quartiers inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (catégories 1, 2 et 3).

- La possibilité de maintenir dans la géographie prioritaire des quartiers dits de « veille active » qui ne seront plus considérés comme prioritaires pour l'Etat et ne pourront donc plus être éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville (ANRU, ACSE). Cependant, l'Etat indique sa volonté d'y mobiliser ses politiques de droit commun, si les collectivités souhaitent maintenir une intervention renforcée dans ces quartiers.

- Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) avec l'ANRU, auquel seulement un peu plus de 200 quartiers sont éligibles.

- Davantage de signataires « obligatoires » (Régions, Départements, Pôle Emploi, Education Nationale, Agence Régionale de Santé...) et un rôle renforcé des agglomérations dans le pilotage des contrats de ville de manière à impulser davantage de solidarités inter communales et mieux articuler les différentes échelles d'intervention de la politique de la ville.

- Un principe de mobilisation et l'implication large des acteurs (économiques, associations...) et des habitants dans la mise en place et le suivi de la politique de la ville et donc des projets de territoire, avec notamment la création des conseils citoyens.

Pour la Ville de Lyon, la programmation pour l'année 2015 s'inscrit dans le contexte d'un début de mandat avec des contraintes budgétaires fortes qui nécessitent d'établir des priorités. Malgré le constat de réduction sans précédent des ressources de notre collectivité, le souhait que nous portons est de maintenir un effort important pour soutenir des projets contribuant aux quartiers les plus en difficulté de notre ville. La cohésion sociale et urbaine constitue en effet un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et l'agglomération.

A partir de l'évaluation des projets réalisés dans le cadre du précédent contrat, de l'actualisation des diagnostics territoriaux et des démarches de concertation engagées avec les habitants et acteurs locaux dans les différents quartiers prioritaires, nous devons formaliser les engagements de la Ville de Lyon et des différents partenaires pour la période 2015-2020 dans la prochaine convention locale qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal en septembre prochain.

La programmation 2015 s'inscrit donc dans une logique d'année de transition et dans un contexte où l'Etat réduit ses engagements financiers au titre de la politique de la ville.

A Lyon, c'est d'abord dans le cadre des différents volets thématiques contractualisés que les objectifs de la politique de la ville sont poursuivis et que les actions correspondantes sont financées. C'est pourquoi, la Ville de Lyon a lancé conjointement des appels à projets thématiques dans les domaines :

- de la santé et de l'accès aux soins ;
- de l'éducation ;
- de l'action culturelle ;
- de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle ;
- de la sécurité et de la prévention de la délinquance ;
- de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes ;
- de la prévention et de la lutte contre les discriminations ;
- du soutien aux jardins citoyens partagés ;
- ainsi qu'un appel à projets particulier portant sur les chantiers jeunes.

L'élaboration de la programmation financière 2015 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville sont intégrées aux

programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants et font l'objet de projets de délibération distincts soumis simultanément à l'approbation du Conseil municipal.

Ces crédits spécifiques ne viennent, par conséquent, qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes confrontées à différentes formes d'exclusion ou de discrimination.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres récemment renouvelées pour la période 2015-2020 avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est-à-dire des actions qui permettent :

- d'améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la GSUP, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie en agissant sur les logements, les parties communes des immeubles et les espaces extérieurs ;

- de renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des temps festifs et conviviaux qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants et permettent de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;

- de soutenir le dynamisme de la vie sociale et développer la participation des habitants à la vie de leurs quartiers, en accompagnant les initiatives locales et les projets portés par des habitants mobilisés autour d'actions citoyennes.

- de valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives ;

- de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles en permettant d'améliorer l'accès aux droits et le rapprochement des services publics de droit commun, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Pour avoir une vision complète de l'ensemble des actions répondant aux objectifs du contrat de ville et bénéficiant à ce titre de crédits de la Ville de Lyon, il convient naturellement de rapprocher ce tableau de ceux contenus dans les projets de délibérations du Conseil municipal relatifs aux programmations financières des différents dispositifs thématiques.

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Actions	Montant proposé
----------	----------------------------	---------	-----------------

Pentes Croix-Rousse	<b>Régie de quartier 124 services</b> 20 rue Ornano 69001 Lyon	Service GSUP (Gestion sociale et urbaine de proximité)	20 000 €
Pentes Croix-Rousse	<b>Régie de quartier 124 services</b> 20 rue Ornano 69001 Lyon	Diagnostic, sensibilisation et accompagnement de salariés et d'habitants vers les dispositifs de droit commun de l'apprentissage du français	6 000 €
Pentes Croix-Rousse	<b>Compagnons Bâisseurs</b> Atelier de quartier Lyon 1 21 rue Pouteau - 69001 Lyon siège : 16 rue de la Barre - 69002 Lyon	Atelier de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée Quartiers Anciens	10 000 €
<b>Total 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements</b>			<b>36 000 €</b>
Moncey - Voltaire	<b>L'Olivier des Sages</b> 10 rue Verlet Hanus 69003 Lyon	Développement lien social et animation pour les personnes de plus de 55 ans	9 000 €
<b>Total 3<sup>e</sup> arrondissement</b>			<b>9 000 €</b>
Jeunet-Ménival-Sœur Janin	<b>Association Le Valdocco</b> Etablissement Grand Lyon 14 rue Roger Radisson 69005 Lyon	Animation et prévention 6/16 ans Cités Janin et Jeunet	3 000 €
Jeunet-Ménival-Sœur Janin	<b>Ménival Football Club</b> 7 avenue Général Eisenhower 69005 Lyon	Des jeunes, un sport, un club	1 500 €
<b>Total 5<sup>e</sup> arrondissement</b>			<b>4 500 €</b>
Gerland	<b>Centre Social Gerland</b> 1 rue Jacques Monod 69007 Lyon	Ateliers sociolinguistiques / Français langue étrangère	1 600 €
<b>Total 7<sup>e</sup> arrondissement</b>			<b>1 600 €</b>
Mermoz	<b>Centre Social Mermoz</b> 1 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Lutte contre l'isolement des seniors du quartier de Mermoz	8 700 €
Tout 8 <sup>e</sup>	<b>CFEU - Centre de Formation des Etats-Unis</b> 33 avenue du Dr Georges Levy bâtiment 29-2 69200 Vénissieux	Pôle linguistique de proximité	24 000 €
Tout 8 <sup>e</sup>	<b>Unis-Cités Rhône-Alpes</b> siège 13 cours Richard Vitton 69003 Lyon	Programme "Booster"	20 000 €
<b>Total 8<sup>e</sup> arrondissement</b>			<b>52 700 €</b>
Duchère	<b>A.F.I. Association Formation Ingénierie</b> 526 rue Paul Verlaine 01960 Péronnas	<b>Pôle linguistique de proximité de Lyon 9<sup>e</sup></b> : orienter les personnes du territoire en recherche d'une formation linguistique ; animation d'un réseau de partenaires locaux autour de la thématique linguistique.	18 000 €
Duchère	<b>ALLIES/PLIE de Lyon</b> 107-109 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon	Mission d'accompagnement de la ZFU Duchère	25 700 €

Duchère	<b>Les Cités d'Or</b> 36 rue Burdeau 69001 Lyon	Ecole buissonnière à la Duchère	5 000 €
Duchère	<b>Lyon Duchère Association Sportive</b> 330 E rue du Doyen Georges Chapas 69009 Lyon	Insertion sociale par la pratique du football	4 500 €
Duchère	<b>MIRLY Solidarité</b> 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Mobilisation des habitants	7 500 €
Duchère	<b>CAP Services</b> 11 rue Duphot 69003 Lyon	Mise en œuvre coopérative d'activités : Talents 9	5 000 €
Duchère	<b>Comité Protestant de la Duchère</b> 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Accueil et orientation pour l'accès aux droits	7 500 €
Duchère	<b>Comité Protestant de la Duchère</b> 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Développement social par l'interculturalité	6 000 €
Vergoin	<b>MJC Saint-Rambert</b> 4 rue Sylvain Simondan 69009 Lyon	Talents du Vergoin	2 500 €
<b>Total 9<sup>e</sup> arrondissement</b>			<b>81 700 €</b>
Tout Lyon	<b>ALLIES / PLIE de Lyon</b> 107-109 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon	Dating emploi	15 000 €
Tout Lyon	<b>PIMMS Lyon agglomération</b> 5 place Dumas de Loire 69009 Lyon	Points d'accueils PIMMS de Lyon Vaise, Mermoz et Etats-Unis	22 500 €
Tout Lyon	<b>UFCS/FR Formation Insertion - Union Féminine Civique et Sociale</b> 11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Ecrivain public	10 000 €
<b>Total Tout Lyon</b>			<b>47 500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>233 000 €</b>

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1- La programmation financière 2015 des actions spécifiques inscrites au titre du contrat de ville en cours et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.

2- Les conventions mixtes susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Centre de Formation des Etats-Unis (CFEU) et le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) Lyon agglomération, sont approuvées.

3- Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5- La dépense en résultant, soit 233 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 46102, nature 6574, fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780, nature 6574, fonction 52.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU